

<https://ricochets.cc/Referendum-d-initiative-partagee-2088.html>



Référendum d'initiative partagée

- Les Articles -



Date de mise en ligne : vendredi 14 juin 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Sans attendre les campagnes qui vont se développer pour atteindre les 4,7 Millions de signatures exigées pour déclencher referendum d'initiative partagée, on peut d'ores et déjà signer sur le site officiel (à condition d'être inscrit sur les listes électorales) : [ICI](#).

La procédure est ouverte.

Malheureusement le site est d'ores et déjà planté.

La méfiance est de mise, au vu du comportement de notre gouvernement : la démocratie électronique est celle de toutes les magouilles !

Alors RIP ou RIC (Requiescat in pace) ?